



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 235-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.354

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 02.12.2021

N° d'ACE : 585/2022 du 1^{er} juin 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Renforcer le service public

Le service public joue un rôle important dans toutes les économies. Alors qu'on estime que les prestations d'utilité publique axées sur les besoins que fournit le service public vont de soi, celles-ci sont pourtant présentées uniquement comme des sources de coûts. Toutefois, avec la crise du coronavirus, il est devenu clair que le service public réalisait des prestations de base indispensables, déterminantes pour la survie de la société et la qualité de vie.

Le service public a joué et continue de jouer un rôle central dans le contexte de la crise du coronavirus. Sans lui, ces derniers mois et ces dernières années auraient été bien pires et la Suisse n'aurait pas été en mesure d'affronter la pandémie comme elle l'a fait. Pourtant, de nombreux secteurs du service public ont été affaiblis un peu plus encore par la crise, que ce soit sur les plans financier, de l'organisation ou des conditions de travail.

Dans ce contexte, un renforcement du service public n'est plus simplement une option, mais une condition indispensable à la reprise – et une nécessité si l'on veut pouvoir faire face à une nouvelle crise. Cela requiert dans un premier temps davantage de transparence et de visibilité pour le service public et son importance pour l'économie cantonale.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle part du produit intérieur brut (PIB) du canton de Berne est-elle imputable au service public ?
2. Comment cette part se répartit-elle parmi les secteurs suivants :
 - Administration fédérale et entreprises de la Confédération (CFF, La Poste, etc.) ?
 - Canton de Berne :
 - Administration centrale ?

- Ecoles et universités ?
 - Hôpitaux décentralisés et entreprises subventionnées dans le domaine de la santé et le domaine social ?
 - Prestataires comme la BKW SA, la BLS SA, la BCBE et la BEDAG ?
 - Administrations communales et services d'infrastructure des communes ?
3. Combien de personnes travaillent-elles dans les secteurs du service public énumérés à la question 2 ?
 4. Quels effets ces investissements ont-ils sur la création de valeur du canton de Berne et sur le revenu cantonal ?
 5. Quelle est l'ampleur des prestations intermédiaires du service public pour d'autres secteurs ? Par exemple, combien d'emplois dans d'autres secteurs (si quantifiables) dépendent-ils directement d'un service public bien développé ?
 6. Quelle part de la recette fiscale est-elle imputable respectivement aux personnes physiques et aux personnes morales dans le domaine du service public ?
 7. Quel rôle le service public joue-t-il dans l'innovation ? Combien de brevets ont-ils été déposés ces cinq dernières années par l'Université de Berne, par les hautes écoles spécialisées ou par des chercheuses et chercheurs travaillant pour leur compte ?
 8. Comment les structures du service public sont-elles réparties dans le canton de Berne et quels rôles jouent-elles pour son organisation décentralisée ?
 9. Le Conseil-exécutif est-il prêt à faire analyser scientifiquement et de manière approfondie les prestations économiques du service public ?
 10. Sachant que le service public réalise des prestations de base indispensables durant la période de pandémie actuelle et qu'il est confronté à une augmentation des coûts et à une baisse des recettes, comment le Conseil-exécutif envisage-t-il de garantir le financement à long terme du service public après la pandémie ?

Motivation de l'urgence : il est essentiel de renforcer le service public afin que le canton de Berne puisse sortir de la crise. Dans ce but, il est nécessaire de disposer de chiffres et d'informations pour que des mesures puissent être prises.

Réponse du Conseil-exécutif

La notion de service public est employée de manières très diverses et ne fait pas l'objet d'une définition universellement admise. D'après le Conseil fédéral, on entend par service public *une desserte de base de qualité, comprenant des biens et des prestations d'infrastructure, accessibles à toutes les catégories de la population et offerts dans toutes les régions du pays à des prix abordables et aux mêmes conditions*.¹

Le Conseil-exécutif souligne que, outre son importance économique, le service public a également une influence sur la société. Il atténue les différences sociodémographiques et régionales au sein d'une société et crée ainsi une identité. Il contribue donc à la cohésion politique et sociale.

Sur cette base, le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différentes questions :

¹ Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) : Un service public de qualité – image de marque de la Suisse

1. Il n'existe pas de chiffres fiables à ce sujet. L'Office de l'économie (OEC) a procédé à une estimation approximative sur la base des emplois (cf. tableau relatif à la question 2). D'après celle-ci, la part du service public dans le produit intérieur brut du canton de Berne s'élève à 27 %.
2. Il n'existe pas de chiffres fiables à ce sujet. La Statistique structurelle des entreprises (STATENT) de l'Office fédéral de la statistique permet de déterminer de manière relativement précise le nombre d'emplois dans les différents domaines du service public. Des données fournies par BAK Economics sur la valeur ajoutée générée dans les différentes branches sont également disponibles. Sur cette base, l'OEC a procédé à une estimation approximative de la valeur ajoutée correspondante.

Données pour 2019	Emplois	Part du total du service public	Valeur ajoutée (en mio CHF)	Part du total du service public
Confédération	46'364	26.5%	6'160	30.6%
Administration fédérale	23'188	13.2%	3'094	15.4%
CFF	7'134	4.1%	739	3.7%
La Poste	11'267	6.4%	1'293	6.4%
Swisscom	4'775	2.7%	1'034	5.1%
Canton de Berne	111'571	63.7%	11'990	59.6%
Écoles et universités (y c. privées)	33'544	19.2%	4'476	22.3%
Administration centrale	11'310	6.5%	1'509	7.5%
Hôpitaux (y c. privés)	28'566	16.3%	2'000	9.9%
Établissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales (y c. privés)	29'743	17.0%	2'083	10.4%
BKW	3'220	1.8%	1'116	5.5%
BLS	3'537	2.0%	366	1.8%
BCBE	1'230	0.7%	349	1.7%
BEDAG	421	0.2%	91	0.5%
Communes du canton de Berne	17'102	9.8%	1'962	9.8%
Administrations communales et services d'infrastructures des communes	17'102	9.8%	1'962	9.8%
Total du service public	175'037	100.0%	20'113	100.0%

Source : OFS, BAK Economics, données des entreprises, propre calcul

3. Cf. réponse à la question 2.
4. Aucune information n'est disponible concernant les effets économiques. Étant donné la complexité de la question, aucune estimation ne peut être effectuée.
5. Aucune information n'est disponible concernant les prestations intermédiaires. Étant donné la complexité de la question, aucune estimation ne peut être effectuée.
6. Les institutions qui remplissent des tâches publiques ou d'approvisionnement de base sont pratiquement toutes exonérées de l'impôt. C'est pourquoi dans le domaine du service public, les personnes morales génèrent des recettes fiscales relativement faibles, qui ne peuvent toutefois pas être chiffrées en raison du manque de clarté de la définition de la notion de service public. Les recettes fiscales générées par les personnes physiques (personnel de l'administration et d'entreprises du service public) ne peuvent pas non plus être chiffrées, étant donné qu'elles dépendent de facteurs personnels tels que le montant des revenus et le domicile.
7. La politique d'innovation du canton de Berne crée des conditions favorables et donne des impulsions pour une interaction efficace et efficiente entre la recherche et l'économie. L'accent est mis sur les services de promotion de l'innovation pour les entreprises existantes et

la création de nouvelles entreprises. Le canton de Berne soutient les entreprises et les organisations par des subventions versées à des projets innovants dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises.

Au cours des cinq dernières années, 78 brevets ont été déposés par l'Université de Berne et 28 par la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Le potentiel en matière de brevets dépend en général de la taille de la haute école et du type de recherches effectuées : dans le cas de la recherche appliquée, telle qu'elle est pratiquée par la BFH, le dépôt du brevet et la commercialisation sont généralement effectués par les partenaires impliqués. Ainsi, à la BFH, la propriété intellectuelle est souvent établie dans le cadre de projets Innosuisse avant d'être transmise au partenaire industriel. L'année dernière, la BFH a réalisé 115 projets Innosuisse de ce type en collaboration avec des partenaires de terrain.

La création de sociétés spin-off constitue une autre forme d'utilisation de la propriété intellectuelle issue de la recherche et de l'innovation dans les hautes écoles. Ces sociétés créées par les hautes écoles sont financées par des investisseurs privés, comme pour les autres créations d'entreprises, et peuvent s'établir en tant qu'entreprises autonomes en cas de succès. Actuellement, les 27 spin-off actives des universités de Berne, Bâle et Zurich sont listées sur le site Unitectra (www.unitectra.ch), le bureau de transfert de technologies de ces universités. La BFH présente actuellement sur son site Internet 23 spin-off actives de son département Technique et informatique.

8. Le service public consiste à mettre à disposition sur l'ensemble du territoire des prestations d'approvisionnement de base présentant un intérêt public particulier. Les sites du service public, et par conséquent les emplois qui en relèvent, sont donc répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. L'administration centrale, les principales institutions des domaines de la santé publique et de la formation ainsi que les entreprises parapubliques sont implantées principalement dans les centres cantonaux pour des raisons d'accessibilité.
9. Le Conseil-exécutif ne voit pas de nécessité de faire analyser scientifiquement et de manière approfondie les prestations économiques du service public. Par ailleurs, l'éventuel bénéfice supplémentaire qu'apporterait une telle étude n'est pas proportionnel à l'investissement nécessaire.
10. Le financement à long terme du service public est garanti par des bases légales. La pandémie de COVID-19 n'a aucune influence sur le financement à long terme. Les coûts exceptionnels à court terme et la baisse des recettes liés à la pandémie de COVID-19 ont été en majeure partie indemnisés financièrement par des mesures de soutien supplémentaires de la Confédération et du canton.

Destinataire
– Grand Conseil